

Session ordinaire du 26 mars 2016

Convocation du 21 mars 2016

L'an deux mille seize et le vingt six mars à 09h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel AUDEBERT, Maire.

Présents : Michel AUDEBERT, Maire – Astrid COTTÉ, 1^{ère} adjointe – Bertrand FLOURET, 2^{ème} adjoint – Gaëlle FAUCARD, 3^{ème} adjointe – Jean-Louis TERNIER, 4^{ème} adjoint – Fabrice HOFFELIN – Marie-Chantal LOISY – Christophe CHAMPAULT – Laurent CASANAVE.

Absents excusés : Valérie SENUT – Séverine REY ayant donné pouvoir à Bertrand FLOURET – Sandrine LOEILLET – Loïc GOURDON – Noël SEIDEL ayant donné pouvoir à Jean-Louis TERNIER.

Secrétaire de séance : Laurent CASANAVE.

Le compte-rendu de la séance précédente du 04 février 2016 est adopté.
Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1. COMPTES GESTIONS 2015

M. Le Maire procède à la lecture des comptes de gestion 2015 établis par la Trésorerie des Aix d'Angillon.

Il est procédé en premier lieu à la lecture du compte de gestion Commune.

Après lecture et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion commune 2015.

M. Le Maire procède ensuite à la lecture du compte de gestion Assainissement.

Après lecture et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion Assainissement 2015.

Enfin, M. Le Maire procède à la lecture du compte de gestion Logements sociaux.

Après lecture et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion Logements sociaux 2015.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

2.1 Compte administratif Commune 2015

Bertrand FLOURET présente le compte administratif 2015 Commune.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	660 717,26	803 807,78	+ 143 090,52
Investissement	285 245,76	215 763,85	- 69 481,91
TOTAL	945 963,02	1 019 571,63	

Avec un reste à réaliser sur les dépenses d'investissement 2015 de 4 210,00 €

Hors de la présence de M. le Maire, le compte administratif de la commune, 2015, est adopté par 10 voix.

2.2 Compte administratif Assainissement 2015

Bertrand FLOURET présente le compte administratif 2015 Assainissement.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	25 653,50	50 128,80	+ 24 475,30
Investissement	68 379,74	558 987,09	+ 490 607,35
TOTAL	94 033,24	609 115,89	

Avec un reste à réaliser sur les dépenses d'investissement 2015 de 1 172 321,00 € et sur les recettes de 622 600,00 €

Hors de la présence de M. le Maire, le compte administratif assainissement, 2015, est adopté par 10 voix.

2.3 Compte administratif Logements Place de l'Eglise 2015

Bertrand FLOURET présente le compte administratif 2015 Logements Sociaux.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	3 991,93	10 933,63	+ 6 941,70
Investissement	29 029,69	31 968,92	+ 2 939,23
TOTAL	37 781,39	42 902,55	

Hors de la présence de M. le Maire, le compte administratif logements sociaux, 2015, est adopté par 10 voix.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

2.1 Commune

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement capitalisé, soit 253 251,51 € comme suit :

- Chapitre 10 - compte 1068 (réserve investissement) : 95 153,48 €
- R 002 (excédent reporté) : 158 098,03 €
- D 001 (déficit investissement) : 90 943,48 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

2.2 Assainissement

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement capitalisé, soit 124 880,86 € comme suit :

- Chapitre 10 - compte 1068 (réserve investissement) : 62 139,50 €
- R 002 (excédent reporté) : 62 741,36 €
- R 001 (excédent investissement) : 487 581,50 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

2.3 Logements Sociaux

Considérant que le budget des logements sociaux est clos depuis le 31 décembre 2015, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget commune, soit 19 084,66 € comme suit :

- Chapitre 10 - compte 1068 (réserve investissement) : 19 084,66 €
- D 001 (déficit investissement) : 19 218,97 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

4. VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES

Il est proposé de reconduire les taux 2015 (inchangés depuis 2003) :

- Taxe d'habitation : 12,50 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 14,89 %
- Taxe sur le Foncier non bâti : 33,59 %

Compte tenu des bases fournies par les Services Fiscaux, le produit attendu serait 332 940 €. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux proposés.

5. SUBVENTIONS

M. Le Maire présente le travail réalisé par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- article 65736	CCAS	4 000 €
- article 6574	Amis BPC du Cher	200 €
	PEP du Cher	50 €
	OGEC Ste Solange	16 000 €
	ADMR	100 €
	Facilavie	100 €
	SBPA Marmagne	511,20 €
	Haut comme 3 pommes	2 143 €
	Les P'tits bouts de Gy	4 849 €
	Prévention routière	100 €
	Association des paralysés de France	50 €
	Souvenir Français	50 €
	Jeunesses Musicales de France	100 €
	Ecole Musique Terres Vives	500 €
	Secours catholique	50 €
	Association Vasselay-Wérentzhouse	1 500 €

Le montant des frais de fonctionnement par enfant de Vasselay fréquentant l'Ecole Privée Ste Solange est fixé, après débat, à 500 € pour 2016 (32 élèves).

6. BUDGETS 2016

6.1 Budget commune

- Fonctionnement : 946 614,03 €
- Investissement : 422 744,17 €

Voir tableaux

Budget adopté à l'unanimité.

6.2 Budget assainissement

- Fonctionnement : 107 952,36 €

Dépenses		
D 011	Charges à caractère général	10 000,00 €

D 66	Charges financières	4 770,00 €
D 67	Charges exceptionnelles	500,00 €
D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 051,00 €
D 23	Virement à la section Investissement	74 631,36 €
	TOTAL	107 952,36 €
Recettes		
R 070	Vente de produits fabriqués	41 400,00 €
R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 811,00 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	62 741,36 €
	TOTAL	107 952,36 €

- Investissement : 1 455 555,36 €

Dépenses		
D 020	Frais d'études	65 706,00 €
D 16	Emprunts	10 600,00 €
D 23	Travaux	1 234 238,36 €
D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 811,00 €
D 041	Intégration études	141 200,00 €
	TOTAL	1 455 555,36 €
Recettes		
R 001	Résultat reporté	487 581,50 €
R 13	Subventions d'investissement	671 952,00 €
R 10	Dotations	62 139,50 €
R 021	Virement de la section d'exploitation	74 631,36 €
R 040	Opérations d'ordres	18 051,00 €
R 041	Intégrations études	141 200,00 €
	TOTAL	1 455 555,36 €

Budget adopté à l'unanimité.

7. Contrat Ecole Ste Solange

Dans le cadre de la contractualisation Commune – Ecole Ste Solange, il est versé, à l'école, une subvention de 16 000 €, en 3 fois, pour la prise en charge des 32 enfants résidant à Vasselay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour un versement en plusieurs fois de la subvention à la Trésorerie des Aix d'Angillon.

8. Sécurisation centre bourg

M. le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier de NEUILLY SAS, chargé par ERDF BOURGES de la mission de la sécurisation du centre bourg de la commune.

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire d'implanter un poste ou une armoire sur une parcelle communale située "allée du Pré Neuf".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le projet envisagé.

9. Personnel communal

9.1 Création d'un emploi saisonnier

M. le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour assurer avec efficacité toutes les tâches saisonnières, particulièrement abondantes au printemps et à l'été.

Compte tenu de cette situation, et conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Conseil Municipal décide de créer un emploi contractuel d'adjoint technique de 2ème classe, occasionnel à temps complet pour faire face aux besoins saisonniers (tonte - taille haies - fleurissement ...) pour une durée de quatre mois, à compter du 1^{er} juin 2016.

L'agent sera rémunéré par rapport à l'échelle III du grade d'adjoint technique de 2ème classe soit indice brut 340 - majoré 321. Les crédits nécessaires seront prévus au budget unique 2016 à l'article 6413.

9.2 Création de poste adjoint technique 2ème classe à temps non complet

Le contrat d'aide à l'embauche se terminant fin juillet, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 27/35^{ème} pour exercer ses fonctions aux écoles, l'accueil périscolaire, la surveillance du restaurant scolaire, les temps activités périscolaires et le ménage dans les bâtiments communaux.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Créer le nouvel emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 27/35ème (annualisé) à compter du 1er septembre 2016
- Autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires pour le recrutement du nouvel agent.

10. Modification de la convention avec la SBPA

M. le Maire expose au conseil, que la SBPA ayant fait une erreur sur le nombre d'habitants (1 278 au lieu de 1 177) de la commune, il faut signer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 contre, autorise M. Le Maire à signer la convention.

M. le Maire informe également le conseil de la découverte d'un chien mort (sans puce et tatouage) laissé dans sa caisse et déposé dans un chemin.

M. Bertrand FLOURET évoque un nombre inquiétant de disparition de chats sur la commune.

11. Questions diverses

Un tour de table d'informations est proposé :

- M. le Maire informe le conseil que suite à la future fusion du club de football de Vasselay avec St Eloy de Gy, le Président a demandé son avis au conseil pour le choix du nouveau nom du club, 3 noms sont évoqués : Football Club Vass-Eloy ; Vass-Eloy Football Club ; Football Club Vasselay-St Eloy.
- L'école Ste Solange souhaite faire venir en février 2017 (pour 1 semaine), l'école du cirque. Elle demande l'autorisation au conseil municipal pour l'implantation du chapiteau. Accord du Conseil Municipal sous réserve du respect des règles de sécurité.
- M. Laurent DABERT ayant manifesté le souhait de ne plus assurer la fonction d'ACMO (assistant de prévention), M. le Maire informe le conseil que Mme Christelle AUMERCIER a accepté de prendre cette fonction.
- M. Christophe CHAMPAULT manifeste son souhait d'intégrer la commission finances. Accord du conseil.

- Mme Gaëlle FAUCARD évoque le projet d'agrandissement de l'école et souhaite la création d'un groupe de travail. Mmes REY, LOISY, FAUCARD et MM. CHAMPAULT, HOFFELIN, FLOURET sont volontaires. Sera également associé à ce groupe un enseignant.
- Mme Chantal LOISY a pris des photos du CRAPA : Les chemins sont inondés mais les accessoires ne sont pas en mauvais état. Il faudrait bloquer l'accès aux quads et motos.
- Mme Chantal LOISY souhaiterait le réaménagement du parking de l'école. Cela sera étudié dans le nouveau groupe de travail. Elle évoque la circulation des véhicules venant de la route du Crêton. Elle suggère également la pose d'un lampadaire au niveau du passage piéton de l'école Ste Solange.
- Bertrand FLOURET soumet un projet d'organisation d'un pique-nique républicain le samedi 16 juillet à la Fontaine de Cierge. Accord du conseil pour la lancer le projet.
- M. Fabrice HOFFELIN rappelle au conseil le concert organisé le 03 juin au Centre Socioculturel.
- M. Jean-Louis TERNIER fait un point sur les travaux en cours :
 - Jachères fleuries - Bouchage des trous – Haies au terrain de foot – Abattage des sapins au terrain de tennis.
 - RDV le 27 avril à 14h avec la Sté Décolom pour une commande de décorations de Noël.
 - Prévoir une commande de drapeaux
- Mme Astrid COTTÉ souhaite organiser une réunion de la commission du personnel dans les 15 derniers jours d'avril.
- M. le Maire souhaite organiser une réunion afin de valider les différents devis. Il informe le conseil qu'en raison de l'élection présidentielle de 2017, la date butoir de vote des budgets sera repoussée au 30 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.